

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 24 (1944)
Heft: 9

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

LA VALEUR DU FRANC FRANÇAIS

Le tableau ci-dessous indique les valeurs respectives de la livre, du dollar et du mark, par rapport au franc français :

1 livre	=	20 shillings	=	200 francs français
1 shilling	=	12 pence	=	10 —
1 mark	=	6 pence	=	5 —
1 dollar	=	100 cents	=	50 —
1 mark	=	10 cents	=	5 —

Il est à noter que dans les régions d'Alsace-Lorraine, récemment libérées, le Gouvernement Français a fixé la valeur du mark à 15 francs français.

REMANIEMENT MINISTÉRIEL

A la suite du décès accidentel de M. Lepercq, Ministre des Finances, la composition du cabinet a été remaniée. M. René Plevin, ancien Ministre des Colonies occupe le poste de Ministre des Finances, tandis que M. Giacobbi, ancien Ministre du Ravitaillement est nommé Ministre des Colonies. Le poste de Ministre du Ravitaillement est occupé par M. Paul Ramadier, Membre de l'Assemblée consultative provisoire. D'autre part, le Gouvernement français a créé un Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme ; M. Raoul Dautry, qui fut avant la guerre directeur général des Chemins de Fer de l'Etat, a été nommé à ce poste.

PREMIÈRES MESURES FINANCIÈRES

Le Conseil des Ministres du 3 novembre a décidé de lancer un grand emprunt de la Libération. Cet emprunt émis au pair sera du 3 p. 100 perpétuel, du même type que l'ancien 3 p. 100 avec lequel il formera un seul et même fonds.

Son but est de commencer l'assainissement monétaire en retirant de la circulation une partie de la masse des billets qui ont été émis pendant l'occupation. La circulation fiduciaire est actuellement de 600 milliards en chiffres ronds, soit une augmentation de plus de 300 p. 100 par rapport à septembre 1939.

DÉLIMITATION DE LA ZONE DES ARMÉES

Dans le Conseil des Ministres du 20 octobre 1944, le Gouvernement français a organisé la délimitation en territoire métropolitain d'une zone des armées et d'une zone de l'intérieur. La zone des armées comprend le territoire situé à l'Est d'une ligne suivant la limite Est des départements de Seine-Inférieure, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, de Saône-et-Loire, du Rhône, de l'Ardèche et du Gard. Dans la zone de l'intérieur la liberté de la circulation sera rétablie dans une large mesure.

L'ŒUVRE DE RECONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER

Suivant les derniers renseignements, 2.500 ponts ont été détruits, 3.100 kilomètres de voies ont été ravagés et 1.320.000 mètres carrés de bâtiments ont été réduits en chantiers de déblaiement. Ces chiffres ne tiennent pas compte des régions occupées par les Allemands. A l'heure actuelle, 1.200 kilomètres de voies ont été posées à nouveau et 1.000 ponts ont été reconstruits. Alors qu'en temps normal 7.000 locomotives sont indispensables à la Société Nationale des Chemins de Fer, elle n'en dispose plus que de 1.000. Par contre, le nombre de wagons, n'atteignant que 40 p. 100 du total d'avant-guerre, semble suffisant.

SUISSE

LA SUISSE ET LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE

Un « Centre de Coordination » pour favoriser l'exportation vient d'être créé en Suisse, sous l'égide du Comité suisse pour la participation économique à la reconstruction européenne. Ce bureau facilitera la participation de la Suisse à la reconstruction, tout en soutenant les exportations traditionnelles. Il contribuera ainsi à maintenir l'activité de diverses branches de l'économie suisse et à prévenir un chômage éventuel durant la période d'après-guerre. Le siège du « Centre de Coordination » est à Baden, Parkstrasse 27.

NOUVEL EMPRUNT FÉDÉRAL

Dans sa séance du 13 octobre 1944, le Conseil fédéral a décidé d'émettre un emprunt de 500 millions de francs destiné à couvrir jusqu'à la fin de l'année les besoins probables de trésorerie de la Confédération.

NÉGOCIATIONS ÉCONOMIQUES AVEC LA GRANDE-BRETAGNE ET LES ÉTATS-UNIS

Après de longues négociations avec les représentants des gouvernements de Grande-Bretagne et des États-Unis

d'Amérique, un nouvel accord a été conclu, le 14 août 1944, à Londres. Il assure à la Suisse le maintien de ses importations d'outremer.

NÉGOCIATIONS ÉCONOMIQUES AVEC L'ESPAGNE

A la suite d'accords conclus avec le Gouvernement espagnol, la flotte suisse utilisera le port de Barcelone pour le transbordement de marchandises qui seront acheminées ensuite par voie ferrée vers la frontière française.

TOURISME

On n'ignore pas, dans les milieux touristiques, que les autorités fédérales ont l'intention de mettre les stations climatiques suisses à la disposition des pays touchés par la guerre et ses répercussions. L'Office fédéral des transports envisage notamment de fournir à 100.000 mères de famille la possibilité de faire en Suisse un séjour de trois semaines pour rétablir leur santé ; elles seront hospitalisées et logées dans des établissements désignés à cet effet et qui devront être exploités suivant le principe « ni perte, ni bénéfice ».

NOUS AVONS REÇU

« **Du travail pour le peuple suisse** » brochure éditée par les soins de M. Zipfel, Délégué aux possibilités de travail pour l'après-guerre. Cette brochure contient une étude vivante, richement illustrée, de l'œuvre accomplie par la Suisse pour maintenir son activité économique.

« **Notre expansion économique et les Suisses à l'étranger** » : Etude de M. Henri de Torrenté, sur l'importance de l'expansion économique suisse et les mesures prises, dans ce domaine, en faveur des Suisses à l'étranger.

DÉMISSION DE M. PILET-GOLAZ

M. Pilet-Golaz a adressé au Président du Conseil National sa démission de chef du département politique et de conseiller fédéral.

Erratum. — Il convient de rectifier comme suit le tableau du commerce extérieur de la Suisse qui a paru dans le numéro de septembre-octobre de notre Revue (p. 136).

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

Le tableau suivant indique l'évolution du commerce

extérieur Suisse pendant les cinq premiers mois de l'année 1944, comparativement aux mêmes mois de l'année passée :

	Importation		Exportation		Excédent d'importation	
	1943	1944	1943	1944	1943	1944
	en millions de francs suisses					
Janvier	156,9	125,4	123,1	93,1	33,8	32,3
Février	150,5	116,4	110,9	142,7	39,6	26,3
Mars	174,3	132,3	141,0	114,2	33,3	18,1
Avril	172,2	109,4	119,7	107,4	52,5	2,0
Mai	184,1	156,3	128,9	122,3	55,2	34,0
Total	838,0	639,8	623,6	579,7	214,4	60,1

FRANCE-SUISSE

ÉVOLUTION DES PRIX DE GROS ET DU COUT DE LA VIE

Le tableau suivant indique l'évolution des prix de gros et du coût de la vie, respectivement en France et en Suisse, depuis 1939 (1914 = 100).

Les chiffres des prix de gros français sont établis avec la pondération de 1942. Depuis 1939, la hausse moyenne atteint 153 p. 100, tandis que celle du coût de la vie s'élève à 165 p. 100 environ.

Dates	Prix de gros		Coût de la vie	
	France	Suisse	France	Suisse
1939 (août)	672	107,4	738	137,2
1939 (décembre)	816	125,1	818	142,0
1940	994	163,9	960	159,9
1941	1.168	198,7	1.137	184,3
1942	1.368	214,8	1.359	199,6
1943	1.583	220,0	1.748	205,3
1944 (juin)	1.696	223,4	1.958	208,2

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES FRANCO-SUISSES

A la suite du rappel de M. Stucki, Ministre de Suisse en France, le Gouvernement Suisse est représenté par M. Schlatter, Conseiller de Légation qui occupait ce poste à Bruxelles, puis à Alger. Il porte le titre de chargé d'affaires de Suisse en France auprès du Gouvernement provisoire de la République Française.

De son côté, le Gouvernement Français a nommé M. Jean Vergé, chargé d'affaires de France en Suisse.

LA GRATITUDE DE LA FRANCE

En hommage à l'activité déployée par M. Walter Stucki,

comme Ministre de Suisse en France, le Comité de Libération de Vichy a décidé de donner son nom à une des artères principales de la célèbre station thermale.

A Besançon, pour remercier M. René Payot de l'amitié qu'il n'a cessé de témoigner à la France, la municipalité a décidé de donner son nom à l'ancienne place de la Mouillère.

LE DÉCÈS DE M. HENNESSY

M. Jean Hennessy, qui fut ambassadeur de France en Suisse et ministre de l'Agriculture dans divers gouvernements, est mort à Lausanne, après une longue maladie. Le défunt était âgé de 70 ans et vivait en Suisse depuis 1940.

JOURNÉES DES SUISSES A L'ÉTRANGER, 19- 20 AOUT 1944 A BERNE

Malgré la fermeture des frontières française et italienne, quelques 150 délégués des colonies suisses purent prendre part aux assises organisées par le Secrétariat des Suisses à l'étranger, pour permettre aux Confédérés de l'extérieur de venir discuter sur place avec les représentants des Autorités fédérales les problèmes qui les préoccupent. L'importance de cette manifestation fut rehaussée par la participation du Président de la Confédération lui-même M. W. Stampfli, du Colonel-divisionnaire Dolfus, Adjudant général de l'Armée qui représentait le Général Guisan et de hauts fonctionnaires de l'Administration fédérale. Le



M. STAMPFLI, Président de la Confédération, quitte le Palais Fédéral en compagnie de M. E. BITTERLI, ancien Président de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

premier jour les questions suivantes furent débattues : dommages de guerre, transfert de devises, double nationalité, réémigration, écoles suisses à l'étranger. Le lendemain, furent prononcés d'importants discours sur les difficultés que rencontrent à l'heure actuelle les Suisses à l'étranger et les améliorations à apporter à leur situation. Au cours de cette journée, M. Henri de Torrenté, Délégué aux Accords Commerciaux, Membre d'honneur de la Chambre de Commerce Suisse en France, parla notamment du rôle rempli par les Suisses à l'étranger en faveur de l'expansion économique de la Suisse.